

Compte rendu de la réunion du 25 mars 2016

En préambule M. le Maire présente au Conseil Municipal, M. Olivier REMY, adjoint à la Trésorerie de Bletterans, qui assure les fonctions de Trésorier à titre intérimaire en raison de l'absence prolongée de Madame TREFFOT, Trésorière de Bletterans. Il le remercie également de sa présence.

M. le Maire annonce également que l'amendement concernant le rapprochement de bloc à bloc de la CCCHS avec la Communauté de Communes de Bresse Revermont a été validé par la CDCI le 21 mars 2016, avec 30 voix pour. Il convient maintenant d'attendre la décision définitive du Préfet du Jura.

Il adresse ses remerciements au Président et à certains vice-Présidents pour leur implication dans ce dossier de la loi NOTRe.

Présentation, examen et mise au vote du compte administratif 2015 : délibération. Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

► **Résultats d'exécution** :

- **budget général** : investissement – 30 474,35 €
fonctionnement 593 129,25 € soit un résultat de clôture de 562 654,90 €

- **budget CCAS** : investissement 0,00 €
fonctionnement 2 538,05 € soit un résultat de clôture de 2 538,05 €

- **budget eau-assainissement** : investissement 132 535,39 €
fonctionnement 37 457,04 € soit un résultat de clôture de 169 992,43 €

- **budget lotissement** : investissement - 238 927,37 €
fonctionnement 479 568,91 € soit un résultat de clôture de 240 641,54 €

Présentation, examen et mise au vote du compte de gestion 2015 : délibération. Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité

Affectation du résultat : délibération. Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats pour le budget général et la budget lotissement. Il n'y a pas d'affectation des résultats pour le budget eau-assainissement car il n'y a pas de déficit d'investissement.

Présentation, examen et mise au vote des budgets primitifs 2016 : délibération. Les budgets (général, eau-assainissement et lotissement) sont adoptés à l'unanimité

Etat de notification des taux d'imposition de 2016 des taxes locales directes. Mise au vote des taux 2016 (document DDFIP 39 du 11 Mars 2016). Délibération

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux appliqués en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation 9,78 %
- Taxe sur le foncier bâti 15,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti 24,70 %

Le Receveur Municipal précise que même si les taux sont maintenus, les bases augmentent de 1 %.

Analyse graphique de la capacité d'autofinancement net (CAFN) et autres documents à caractère financier communiqués par Mme TREFFOT

Monsieur REMY commente l'analyse graphique de la capacité d'autofinancement nette. Elle est déterminée comme suit : recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement - remboursement du capital des emprunts. Ce document permet de comparer aussi la CAFN par habitant de la collectivité par rapport à celle du département et de la région.

Pour l'année 2015, le montant de la C.A.F. pour la Commune de Domblans est de 191 € par habitant. A titre de comparaison, elle est de 57 €/habitant dans le département et de 61 €/habitant dans la région (pour une strate démographique de 500 à 1999 habitants).

Il présente également d'autres ratios :

- Le fonds de roulement en fin d'exercice est de 594 €/habitant pour la Commune, de 398 €/habitant pour le département, de 306 €/habitant pour la région et de 374 €/habitant au niveau national
- L'encours des dettes bancaires et assimilées au 31/12/2015 est de 0 €/habitant pour la commune, de 3,31 €/habitant pour le département, de 3,94 €/habitant pour la région et de 3,87 € au niveau national.

Déclaration d'intention d'aliéner n° 20106912 du 09/03/2016 : délibération

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part d'une demande d'emplacement pour installer un camion ambulant un soir par semaine pour la vente de pâtisseries et plats cuisinés. Le Conseil Municipal lui proposera les lundi ou mardi ou mercredi ou jeudi. Le vendredi et le samedi étant déjà pris par des camions de pizzas.
- M. CHALANDARD indique que l'opération « Nettoyage de printemps » aura lieu le vendredi 8 avril à partir de 13h30
- M. COURTOUT indique les plaques sur le toit de l'abri à vélo dans la cour de l'école sont cassées. Un devis pour leur remplacement a été devis aux Ets RENARD à Bletterans

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée à chacun des membres dans les prochains jours.

La séance est levée à 21h30.